



Nettoyage facturation

Par Wakidaisho

Bonjour,
L'agence de location vient de m'envoyer une facture de près de 600 ? pour le nettoyage de la piscine ou j'tais locataire.

La facture est au nom de l'agence.

Je demande à l'agence de me fournir la facture de la société de nettoyage et les photos horodatées avant et après le nettoyage.

Réponse de l'agence par mail :
Nous ne gérons plus ce bien.

Je lui demande de me fournir les coordonnées du propriétaire, pour réclamer cette facture.

Réponse :
Les propriétaires n'ont pas à vous fournir quoi que ce soit, ils facturent ce qu'ils veulent.

Quelle est la position de la loi à ce sujet ?
Merci a vous pour le temps que vous prendrez a me répondre.

Par kang74

Bonjour

La loi dit que s'il a une différence d'état entre l'état des lieux d'entrée et de sortie, le propriétaire a le droit de vous retenir une partie de la caution .

Les devis ne servent qu'à valoriser la différence d'état et les obligations qui n'ont pas été assumé par le locataire (tel l'obligation d'entretien des équipements)

Si la loi oblige le propriétaire à présenter des devis, elle ne l'oblige à passer par ce professionnel ni à faire effectuer les travaux ou la prestation .

Donc, oui , demander la facture ne servira à rien .
Soit vous contestez le fait que vous n'avez pas manqué à vos devoirs d'entretien et/ou qu'il n'y a pas de différence d'état entre l'entrée et la sortie, soit pas .

Par Wakidaisho

Super clair, merci !

En gros, je l'ai dans l'os ^^

La piscine a été nettoyée lorsque je suis parti, c'est-à-dire 2 mois avant l'état des lieux de sortie.

La piscine avait de l'eau stagnante au fond, qui s'était accumulée pendant ces deux mois.

Merci pour votre réponse.